

La Région Picardie, nouveau membre du réseau de la MOT !

La Région Picardie se situe au cœur du Nord-Ouest européen. Cette position stratégique lui permet, grâce à sa frontière terrestre avec la Belgique, et à sa frontière maritime avec le Royaume Uni, d'être depuis près de 20 ans, un acteur majeur de la coopération transfrontalière.

Les acteurs picards, pionniers dans le cadre de la coopération transfrontalière sanitaire, collaborent avec la Wallonie depuis début 2000, afin de maintenir et développer une offre de soins complémentaire, facilitée par la prise en charge par l'assurance maladie, sur le territoire de la Thiérache franco-belge¹.

C'est en coopérant avec les villes de Rochester et de Canterbury, au Royaume-Uni, que les colorisations de

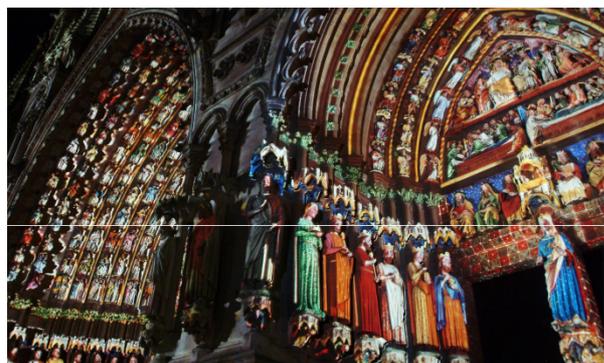
la cathédrale d'Amiens ont pu faire apprécier au public, toujours plus nombreux, la polychromie de sa statuaire médiévale².

Enfin, la coopération transfrontalière est aussi un atout pour le développement des filières clés comme les agro-ressources, l'éolien, ou encore les matériaux composites. En anticipant les mutations économiques au travers de l'intelligence stratégique, les PME picardes peuvent sereinement développer leurs marchés avec les voisins belges et britanniques³.

¹ Projet(s) TRANSCARD/COSANTRAN/THIERACHE SANTE (Interreg France-Wallonie-Vlaanderen)

² Projet "Cathédrales en couleur" (France-Manche-Angleterre)

³ Projet CIS2T (France-Wallonie-Vlaanderen)



Développement économique transfrontalier en Irlande

Les 30 et 31 janvier 2014 s'est déroulée à Cavan (République d'Irlande) une conférence intitulée "Le Développement économique transfrontalier et le concept de Zone de développement transfrontalier", co-organisée par le Centre pour les études transfrontalières (CCBS) et le Centre international pour le développement local et régional (ICLRD). Partant du constat que l'effet frontière est trop marqué en Irlande (les régions frontalières des deux pays sont périphériques, elles sont moins dynamiques que des régions plus centrales), l'objectif était de présenter des solutions palliant l'impact négatif de la frontière

dans le développement économique : fragmentation des marchés, limitation des interactions économiques, perte d'opportunités de développement. Le concept de "Zone de développement transfrontalier" se décline en trois volets : territorial (réflexion sur la meilleure organisation possible selon la configuration territoriale), sectoriel (actions en matière d'accompagnement transversal des PME, mais aussi sur le tourisme et les loisirs, l'agriculture-pêche et l'agroalimentaire, les énergies renouvelables) et institutionnel (organisation de la gouvernance et réflexion stratégique sur l'accompagnement

transfrontalier des acteurs économiques). Les enjeux sont communs à de nombreuses frontières : accompagnement et implication des PME frontalières, compréhension du cadre juridique de l'autre côté de la frontière, difficultés de constituer une structure de gouvernance commune, cohérence avec Interreg V.

La MOT, qui était présente, engage en 2014 une réflexion similaire sur ce thème du développement économique transfrontalier aux frontières françaises (voir les événements page suivante).

Plus d'infos

ÉVÈNEMENTS

LES PROCHAINS ÉVÉNEMENTS DE LA MOT

Conférence sur le développement économique : la MOT organise le 15 avril 2014 à Paris une conférence intitulée "Développement économique intégré des territoires transfrontaliers". [Téléchargez le pré-programme !](#)

L'assemblée générale et la conférence-débat annuelle de la MOT se tiendront les 18 et 19 juin 2014 à Paris, sur le thème "Réseaux transfrontaliers : mutualiser les services et expérimenter l'Europe sur chaque frontière".

AUTRES EVENEMENTS

6^{ème} Sommet européen des Régions et des Villes, les 7 et 8 mars 2014 à Athènes, organisé par le Comité des Régions et la Région Attica.

Fronts et frontières des sciences du territoire, les 27 et 28 mars 2014 à Paris, organisé par le Collège international des sciences du territoire (CIST).

Le Salon des transfrontaliers franco-suisses, du 3 au 5 avril 2014 à Annemasse, organisé par le Groupement transfrontalier européen en collaboration avec le Dauphiné Libéré.

Plus d'infos – Tous les événements

Nouvelle publication de la MOT sur le cadre juridique de la coopération transfrontalière

La MOT a réalisé un guide intitulé "Cadre juridique de la coopération transfrontalière : Outils juridiques au service des projets transfrontaliers", qui vise à aider les praticiens de la coopération dans le choix de la forme juridique la plus adaptée à leurs besoins. Le document est disponible en six langues.

Ce guide est destiné aux praticiens de la coopération transfrontalière (collectivités territoriales et leurs groupements, services des Etats, chambres consulaires, établissements d'enseignement, entreprises, instances des programmes européens, représentants de la société civile, structures transfrontalières, etc.), qui ont doté leurs projets de montages juridiques ou qui envisagent de le faire.

Ce travail clôt un projet mené par la MOT entre octobre 2012 et décembre 2013, avec le soutien financier du programme national d'assistance

technique Europ'Act*. Dans le cadre de ce projet, la MOT a organisé cinq séminaires dédiés chacun à une ou deux frontières françaises, sur les outils juridiques au service des projets transfrontaliers. Le guide vise à présenter de manière synthétique les principaux outils juridiques pouvant être utilisés pour le montage de projets transfrontaliers aux frontières françaises.

Il contient une série de fiches qui présentent pour chaque outil sa définition, son fondement juridique, ses champs d'utilisation, les principaux avantages et limites.

Chaque outil est illustré



par deux exemples de structures créées sur les frontières françaises et ayant été présentées lors des cinq séminaires d'information. Ce guide présente également les principales étapes à passer dans le choix d'un outil juridique, ainsi qu'un tableau de synthèse des différents outils.

Le document est disponible en six langues : français, anglais, allemand, italien, espagnol, néerlandais.

Télécharger le guide : [cliquez ici](#).

Plus d'infos



* Projet cofinancé par l'Union européenne. L'Europe s'engage en France avec le Fonds européen de développement régional.

La Suisse remet en question la libre circulation des travailleurs

En acceptant l'initiative de l'UDC "contre l'immigration de masse", le 8 février, les Suisses ont voté pour l'introduction de contingents annuels pour les travailleurs, frontaliers ou personnes relevant du droit d'asile, désavouant les recommandations du Conseil fédéral. A noter que la Suisse romande, et les zones frontalières* de la France ont voté contre cette initiative. Le Conseil fédéral devra présenter un projet de loi pour concrétiser ce vote, les plafonds devant être fixés en fonction des "intérêts économiques globaux de la Suisse et dans le respect de la préférence

nationale", "les accords internationaux contraires à cet esprit - comme la libre circulation des personnes - devront être renégociés et adaptés dans un délai de trois ans". De son côté la Commission européenne regrette cette initiative qui "va à l'encontre du principe de libre-circulation des personnes entre l'Union européenne et la Suisse" ; elle "examinera les implications de cette initiative sur l'ensemble des relations entre l'UE et la Suisse".

* Notamment Genève, Bâle-Ville, Vaud, Neuchâtel, Jura, Valais et Fribourg.

Avancées pour l'Espace Mont Blanc

La mise en œuvre d'une stratégie d'avenir transfrontalière du Massif du Mont Blanc a fait un pas en avant le 22 janvier 2014 avec la signature d'une déclaration d'intention relative à la constitution d'un Groupement européen de coopération territoriale, par les trois vice-présidents de la conférence transfrontalière Mont Blanc. Elle a également été l'occasion de lancer des groupes de travail thématiques destinés à concrétiser la stratégie et à définir des projets prioritaires.

Plus d'infos

Loi "Métropoles"

Le texte définitif du projet de loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles a été adopté par la Commission mixte paritaire le 19 décembre 2013 (suite au vote en deuxième lecture par l'Assemblée Nationale). Trois articles contiennent des mentions relatives à la coopération transfrontalière (sur "la Conférence territoriale de l'action publique", "le renforcement de l'action extérieure des collectivités territoriales et de leurs groupements" et "la métropole"). [Une note détaillée avec les extraits des articles concernés est disponible pour les membres de la MOT : cliquez ici.](#)

Plateforme des GECT

Le 18 février, le Comité des Régions a organisé la quatrième réunion annuelle de la Plateforme des GECT, centrée sur le rôle que pourront jouer les GECT dans la mise en œuvre de la Stratégie Europe 2020. [Plus d'infos](#)

L'événement a été l'occasion de décerner, par le Président du Comité des Régions, Ramón Luis Valcárcel, le premier prix des GECT "Construire l'Europe sans frontières", au GECT de l'Eurorégion Pyrénées-Méditerranée, qui s'est distinguée notamment par ses actions de mise en réseau des jeunes entrepreneurs (projet CREAMED). Deux mentions ont été accordées au GECT "Gate to Europe" (HU-RO) et "Europaregion Tyrol-South Tyrol-Trentino" (IT-AT). [Plus d'infos sur le prix GECT.](#)



Lancement des OPEN DAYS

La 12^{ème} édition des OPEN DAYS - Semaine européenne des régions et des villes - a été lancée le 10 janvier 2014. Les candidatures pour être "partenaire officiel" de la manifestation sont ouvertes jusqu'au 14 mars. L'événement se tiendra du 6 au 9 octobre à Bruxelles sur le thème "Grandir ensemble - un investissement intelligent". [Plus d'infos](#)

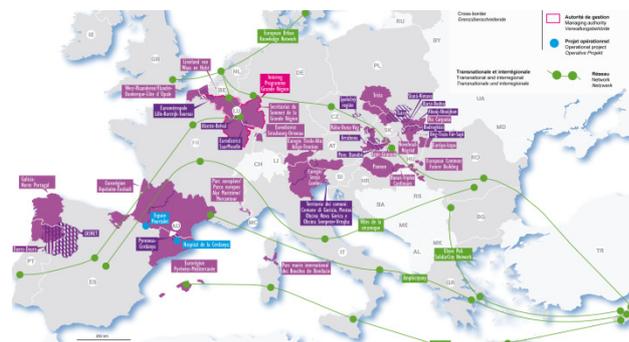


FICHE TECHNIQUE

Evolution du régime juridique des GECT

Le Parlement européen et le Conseil de l'Union européenne ont approuvé le 17 décembre 2013 un [nouveau règlement n°1302/2013 relatif aux Groupements européens de coopération territoriale \(GECT\)](#). Ce texte apporte une série d'amendements au règlement n°1082/2006, base juridique du GECT. Le nouveau règlement permettra de clarifier, de simplifier et d'améliorer la constitution et le fonctionnement des GECT.

- Parmi les nouveautés, figure notamment un élargissement des membres potentiels à la structure. Pourront faire désormais partie des GECT : les autorités à l'échelon national (agences ou directions nationales, etc.), les entreprises publiques et les entreprises chargées de l'exploitation de services d'intérêt économique général (SIEG).



- Une autre avancée concerne la participation des pays tiers. Il sera désormais possible de constituer des GECT bilatéraux entre une structure appartenant à un Etat membre de l'UE et une structure issue d'un pays tiers voisin, avec lequel cet Etat membre a des actions de coopération.
- L'adhésion des nouveaux membres sera facilitée : si ces nouveaux membres sont issus d'un Etat membre qui a déjà approuvé la convention, leur adhésion est approuvée uniquement par l'Etat dont le droit régit la constitution du nouveau membre.
- Le nouveau règlement vise également à encadrer la procédure d'approbation des GECT par les autorités nationales, qui portera désormais uniquement sur la convention. Les Etats membres devront statuer sur l'approbation

des GECT dans un délai de six mois à compter du dépôt de la demande de création. Le silence gardé vaudra approbation, sauf pour l'Etat membre où le GECT aura son siège, qui devra approuver formellement la convention.

- Le règlement offre en théorie plus de flexibilité quant au droit applicable aux GECT (les actions des organes du GECT, les missions du GECT, les règles applicables au personnel). Le texte reste cependant très neutre et laisse le soin aux Etats membres d'interpréter ces dispositions et de définir le droit applicable aux GECT et notamment au personnel de ces structures.

[La carte des GECT.](#)

[Rubrique GECT du site de la MOT \(dont tableau de bord des GECT\) \[FR\] \(réservé aux adhérents\).](#)

Séminaire sur le GEC

Le premier séminaire sur le Groupement eurorégional de coopération (GEC), outil introduit par le Protocole additionnel n°3 à la Convention-cadre de Madrid, a été organisé à Ljubljana le 19 février, sous l'égide du Conseil de l'Europe. Des représentants ministériels slovènes, croates, hongrois et serbes ont participé à cette rencontre. La MOT y est intervenue en tant qu'expert. [Plus d'infos](#)

Directive Marchés Publics

Le 15 janvier 2014, le Parlement européen a adopté en première lecture la proposition de directive sur la passation des marchés publics, ouvrant des voies intéressantes pour la coopération transfrontalière. Une disposition prévoit en effet la possibilité de passer des marchés conjoints entre pouvoirs adjudicateurs de plusieurs Etats membres. [Plus d'infos](#)

REVUE DE PRESSE

▲ Electricité: création d'une vaste zone d'échanges dans le nord-ouest de l'Europe

AFP, 4 février

"Les marchés français et britannique de l'électricité sont "couplés" depuis mardi, dans le cadre de la mise en place d'une vaste zone recouvrant le nord-ouest de l'Europe qui vise à encourager les échanges transfrontaliers de courant."

▲ L'intérêt national ne connaît plus de frontières

Le Républicain lorrain, 8 février

"« Quand on me demande de définir notre territoire, je rappelle tout simplement qu'il accueille deux projets de très grande envergure : Esch-Belval du côté luxembourgeois, et l'Opération d'intérêt national Alzette-Belval côté français. Nous constituons une sorte de trait d'union entre les deux projets », explique Dorothee Habay-Lê, directrice du GECT Alzette-Belval. Ce Groupement européen de coopération territoriale est encore tout frais - il soufflera sa première bougie en mars prochain - mais déborde déjà de projets. Normal, car il y a urgence. [...]"

Du côté d'Esch-Belval, un projet urbain ambitieux sort littéralement de terre depuis quelques années. Côté français, un projet parallèle sort peu à peu des cartons."

▲ Les frontaliers français craignent la remise en cause des accords bilatéraux

Les Echos, 11 février

"Depuis 2002, il suffit d'un délai de 5 jours pour obtenir un permis de travail en Suisse. Les quelque 145.000 Français travaillant en Suisse [...] ne se sentent pas directement menacés par le résultat du référendum. Mais ce « non » à l'immigration inquiète, alors que leurs représentants sont déjà mobilisés pour tenter de sauver le système qui leur donne le choix entre une assurance privée ou la Sécurité sociale française. La votation de dimanche va en effet remettre en cause les accords bilatéraux qui autorisent la libre circulation des Européens en Suisse. [...] « Il faut relativiser le résultat de ce référendum d'initiative populaire, car on sait que les dirigeants politiques actuels de la Suisse ne sont pas favorables à une fermeture des frontières à l'immigration et au travail frontalier »".

▲ Les réactions des élus, de la société civile et des institutions

Le Dauphiné libéré, 11 février

"[...] Christian Dupessey, maire PS d'Annemasse : « Les frontaliers, qui sont là aujourd'hui, resteront frontaliers, mais cela va obligatoirement réduire l'attractivité économique du territoire. Nous avons tout intérêt à être solidaires avec Genève pour défendre les emplois, et renforcer la complémentarité dans l'agglomération. »

Étienne Blanc, député UMP de l'Ain : « Je crois que cette affaire du contingentement va être terriblement complexe pour la Suisse. Comment va-t-elle faire? Former des infirmières? Elle n'y arrivera pas demain. Genève devra aller chercher des marges de manœuvre à Berne, mais je ne doute pas du pragmatisme des Suisses. »".

▲ La Montagne nous gagne au coeur des Alpes

La Provence, 4 février

"La problématique du massif des Alpes françaises, mais également suisses et italiennes - notamment pour les opérations de secours transfrontaliers - a figuré hier matin au coeur des nombreux débats qui se sont déroulés à la salle Pierre-Michel dans le cadre de l'élaboration du Contrat de plan État-Région concernant la Montagne, puisque cette compétence a désormais été confiée aux Conseils régionaux."

▲ En Aragon, les bases d'une euro-région ont été posées

Eclair des Pyrénées, 7 février

"Hier à Huesca, les CCI de Béarn et des Hautes-Pyrénées ont signé une convention avec leurs homologues d'Aragon. Objectif, multiplier les coopérations des deux côtés des Pyrénées."

Rapport final - "Régions métropolitaines transfrontalières" (projet MORO IMeG)

"IMeG", est un projet du programme de recherche spatiale MORO du Ministère fédéral allemand des Transports, de la Construction et des Affaires urbaines (BMVBS), qui a été mené entre avril 2011 et novembre 2013. Le rapport final du projet vient d'être publié en décembre 2013.

Le projet promeut le concept de régions métropolitaines transfrontalières autour de l'Allemagne (Euregio Meuse Rhin, Grande Région, Rhin supérieur, lac de Constance). La Conférence organisée en novembre 2012, en coopération avec les instances de planification au Luxembourg, a ouvert une perspective européenne qui se reflète également dans le rapport, avec des exemples concrets d'autres Régions métropolitaines transfrontalières en Europe. Il s'adresse aux acteurs de l'aménagement du territoire aux niveaux régional, national et européen, invités à prendre en compte ce concept dans la mise en oeuvre de la politique de cohésion, des transports, mais aussi aux citoyens, au service d'une plus grande cohésion territoriale. [Plus d'infos](#)



L'ACTUALITÉ TRANSFRONTALIÈRE

Mission Opérationnelle Transfrontalière
38, rue des Bourdonnais
75001 Paris France
Tel : +33 (0)1 55 80 56 80
www.espaces-transfrontaliers.eu

Directeur de publication : Jean Peyrony
Réalisation : Domitille Ayrat

Droits Photos :
Page 1 (de gauche à droite) : Com des Images ; François Delahaye ; Marc Verin.
Pages 2 et 3 : MOT.
Tous droits réservés.

Pour vous abonner :
www.espaces-transfrontaliers.eu

